



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LM-A24-09100
21/05/2024

**Direction
Départementale des
Territoires**

Service Urbanisme Habitat
Unité urbanisme - pôle planification

Dossier suivi par : Denis Laurière
Tél. : 05.19.03.22.18
Courriel : denis.lauriere@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole
À l'attention de Chloé Callais
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Révision allégée n°1 du PLU de Rilhac-Rancon

Limoges, le **16 MAI 2024**

Par mail reçu le 30/04/2024, vous avez soumis à la direction départementale des territoires dans le cadre de la concertation, la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme pour la commune de Rilhac-Rancon.

Cette révision concerne la réduction d'un Espace Vert d'Intérêt Paysager (EVIP) sur une partie de la parcelle cadastrée AL02 suite à la décision du Tribunal Administratif décidant une annulation partielle du PLU. La surface retirée environ 900 m² correspond à 1/3 de la superficie totale de la parcelle qui est de 3 100 m².

La suppression de cette prescription surfacique n'aura que peu d'impact.

Après approbation de cette révision qui n'appelle pas de remarque particulière, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur

Stéphane NUQ